



pour tous, toute la vie, partout

---

## **REVUE DE PRESSE DU 12 au 19/02/2021**



pour tous, toute la vie, partout

---

## **REVUE DE PRESSE MEDIAS NATIONAUX**

## SOMMAIRE REVUE DE PRESSE MEDIAS NATIONAUX

Les retombées médias sur le lancement de la campagne UrgenceDomicile mentionnant l'ADMR font l'objet d'un document spécifique joint à cette revue de presse dans un second fichier pdf.

- **La Vie 18/02/2021** : A Blois, la grève des aides à domicile continue.
- **Le Monde 13/02/2021** : On est prises pour des riens du tout mais on est essentielles.  
*Interview de Laurence Jacquon, Directrice adjointe de l'ADMR*

### Retombées ADMR-UNAFAM

- **Hospimedia 16/02/2021** : L'ADMR et l'UNAFAM coopèrent pour le suivi des personnes atteintes de troubles psychiques.
- **CareNews 16/02/2021** : L'ADMR et l'UNAFAM signent une convention de partenariat.
- **Le Fil Social 14/02/2021** : L'ADMR et l'UNAFAM signent une convention de partenariat.
- **CapGeris 12/02/2021** : L'ADMR et l'UNAFAM signent une convention de partenariat.
- **Emploi Formation 12/02/2021** : L'ADMR et l'UNAFAM signent une convention de partenariat.

### Retombées post Journée nationale SAAD Familles

- **Hospimedia 14/02/2021** : Les techniciens de l'intervention sociale familiale sont appelés à soutenir le handicap.
- **Le Media Social 16/02/2021** : Aide à domicile. La prévention peut-elle commencer à la naissance ?



# À Blois, la grève des aides à domicile continue

Depuis le 21 décembre 2021, des salariées de l'ADMR, en première ligne dans la lutte contre le Covid-19, demandent une revalorisation de leur salaire et de meilleures conditions de travail.

« Les secrétaires racontent que je suis malade ou ailleurs. Moi, je leur dis que je suis en grève. » Cécile est auxiliaire de vie pour Aide à domicile en milieu rural (ADMR), dans le secteur de Chouzy-sur-Cisse et d'Onzain (Loir-et-Cher). Elle s'occupe de sept bénéficiaires et dit manifester au nom de ses copines qui ne le peuvent pas : « J'ai une collègue qui va aux Restos du cœur, car elle ne touche pas sa pension alimentaire. Elle ne peut pas faire beaucoup d'heures, parce qu'elle doit garder ses enfants. Souvent, elle ne mange pas au déjeuner. Elle ne peut pas être là, mais elle m'appelle tous les jours. »

## « ON VEUT JUSTE POUVOIR VIVRE »

Depuis le 21 décembre 2020, une quinzaine d'aides à domicile salariées de l'association ADMR de Loir-et-Cher ont cessé le travail. Elles dénoncent un salaire trop bas, des frais kilométriques qui ne couvrent pas leurs déplacements correctement. En France, 1,6 million de personnes sont accompagnées par 225 000 auxiliaires de vie et aides à domicile, gagnant entre 970 et 890 € net par mois. Avec le vieillissement de la population, les besoins croissent. Les structures d'aide à domicile auraient besoin de recruter 20 000 employés par an, mais elles n'attirent pas les candidats...

Que ces petites mains permettant aux aînés et personnes dépendantes de vivre chez eux fassent grève si longtemps est un exploit. D'abord parce que se priver de revenu sans grand espoir d'amélioration en rebute plus d'une. Ensuite parce qu'elles sont rarement syndiquées et ont du mal à se rencontrer. En dehors d'une page Facebook, il n'existe pas d'occasion d'échanger, et chacune patrouille dans un périmètre déterminé. Et il y a la crainte de « se retrouver avec des plannings pas possibles », avec des heures réduites et disparates à l'issue du mouvement, si la direction voulait sanctionner les grévistes. « On veut juste pouvoir vivre. Moi je suis à temps partiel subi, je gagne 1000 €. Je demande à travailler plus et on me refuse des heures. Je crois que c'est à la tête du client », lance Cécile.

Le noyau des grévistes vient de Noyers-sur-Cher. La commune est petite, les filles se connaissent, se remplacent au pied levé si besoin. Certaines ont été « gilets jaunes » ensemble sur un rond-point. Leur

maire, médecin généraliste, les soutient, ce qui les motive. « Des bénéficiaires me demandent souvent combien je touche, quand eux payent 300 ou 400 € par mois, raconte Ana Fernandes, syndiquée à la CGT et basée à Chailles. Je leur réponds qu'il faut payer les responsables de service, l'eau et l'électricité dans les maisons de service où l'on fait nos plannings, on paye ensuite le siège du département et aussi le siège à Paris. » Il faut aussi financer les voitures de fonction. Cet automne, une quarantaine de C3 sont apparues sur le parking de la concession Citroën de Blois. On aurait pu penser qu'elles étaient destinées aux aides à domicile. « Elles sont allées aux responsables des maisons de service et aux techniciennes familiales. Nous, nous sommes en bas de l'échelle, bien plus nombreuses sur le terrain. Nous leur rapportons beaucoup d'argent », affirme Ana.

Quand Emmanuel Macron s'est rendu à Tours le 5 janvier dernier, les filles ont été écoutées 30 min par un membre de son cabinet. François Ruffin est venu à Blois, a signé un chèque de soutien. Les grévistes sont ensuite allées sur le site gazier de Chémery, en Sologne, où les travailleurs de l'énergie manifestaient pour

**DE NOMBREUSES AIDES-SOIGNANTES** ne peuvent se permettre de faire grève. Leurs espoirs reposent sur les collègues qui mènent la lutte.





dénoncer le projet Hercule, qui vise à séparer EDF en plusieurs entités. Elles ont distribué des tracts sur les marchés et dans des centres commerciaux.

Le maire de Saint-Aignan, Éric Carnat (sans étiquette), président du conseil de surveillance de l'hôpital, les a rencontrées : « *Je suis solidaire des revendications des salariés qui forment un lien social essentiel, qui permet à des personnes dépendantes de continuer à vivre chez elles.* » Le maire de Blois, Marc Gricourt (PS), ancien infirmier, a lui aussi affiché son soutien. « *Il faut que l'État vous accorde cette reconnaissance. C'est aussi au département, dont c'est la compétence, de faire un effort financier.* » Au conseil départemental, on explique que des aides existent et que des efforts sont faits pour valoriser le métier.

*Les structures d'aide à domicile auraient besoin de recruter 20000 employées par an, mais elles n'attirent pas les candidats.*

#### RECONNAISSANCE ET REVALORISATION

Une convention collective lie les aides à domicile à travers le pays. Voilà l'argument de l'ADMR départementale pour ne pas améliorer les salaires. Le gouvernement a validé en octobre 2020 un avenant qui augmente de 2,5 % la valeur du point de rémunération des salaires du secteur associatif, soit une enveloppe de 85 millions d'euros par an. Les fédérations exigent l'application d'un deuxième amendement, qui permettrait aux aides à domicile de bénéficier d'un salaire supérieur de 2 % au Smic. Ce qui, selon le gouvernement, entraînerait une hausse de 15 % du budget des départements, principaux financeurs. En un an, le département de Loiret-Cher a déjà connu une hausse de plus de 11 % du nombre de bénéficiaires du RSA, dont il a la charge.

Aux quatre coins du pays, la contestation monte. Dans les Pyrénées-Orientales, le directeur de l'ADMR trouve aussi la convention insuffisante : « *Avec la convention actuelle, une employée (car 95 % sont des femmes) doit accumuler 17 années d'ancienneté avant de dépasser le Smic. C'est trop peu, d'autant plus que les conditions de travail sont difficiles.* » Les aides à domicile de l'ADMR de Beaupréau-en-Mauges (Maine-et-Loire) se sont rassemblées début février pour remplir un cahier de doléances. La solitude et le manque de considération financière figuraient en tête. En Corse, une prime de 20 € a été accordée pour le nettoyage des blouses. En septembre, elles manifestaient déjà, pour une prime Covid égale à celle des soignants.

Sous le porche de l'ADMR de Blois, Noémie, 27 ans, gréviste, évoque ses frais de réparation : 900 € pour sa voiture, en trois mois. Son mari l'a aidée. « *Heureusement que j'adore mon métier. Quand on accompagne la fin de vie, on se sent utile, et c'est pour ça que je tiens. Sinon, j'aurais arrêté depuis longtemps.* »

TEXTE ET PHOTO JORDAN POUILLE





Manifestation devant la préfecture de Loir-et-Cher, à Blois, le 10 février. CYRIL CHIGOT/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

## « On est prises pour des riens du tout, mais on est essentielles »

Mobilisées sans relâche pendant le confinement, quinze aides à domicile sont en grève depuis bientôt deux mois en Loir-et-Cher

### REPORTAGE BLOIS - envoyée spéciale

C'est grâce au Covid tout ça, lance Ana, emmitouillée dans sa parka. On a pris conscience qu'on était méprisées et prises pour des riens du tout alors que notre travail est essentiel. Pendant le confinement, comme tous les aides à domicile de France, Ana et ses collègues n'ont pas cessé de travailler. Manquant de masques et de blouses, mais là pour accompagner au quotidien leurs « papys et mamys » comme elles disent avec tendresse. Pour cela elles ont reçu une prime, certes. Mais elles continuent de gagner une misère. C'est pour mettre ce scandale sur la place publique que, dans le Loir-et-Cher, quinze d'entre elles ont entrepris ce qu'aucune autre n'avait osé : une grève illimitée. Le mouvement entrera lundi 15 février dans sa neuvième semaine. Le piquet de grève est installé devant l'ADMR-41 (Aide à domicile en milieu rural), à Blois, leur employeur, antenne d'une des principales fédérations de structures d'aides à domicile en France.

« On a été exploitées depuis des années ! Aujourd'hui on demande notre dû ! », explose Cécile, 42 ans, dans le froid glacial de février. On veut pouvoir vivre de notre métier qu'on adore. Mais comment on fait avec 900 euros par mois ? Dire cela enfin à haute voix semble déjà la libérer d'un poids. « C'est national, hein, votre journal, vérifie Sylvie, 55 ans, derrière elle. Parce qu'il faut que ça paraisse nationalement, c'est toutes les aides à domicile qui sont concernées ! » En France, le secteur associatif emploie quelque 230 000 aides à domicile en France. A Blois, la quinzaine de grévistes voudrait bien en effet « ouvrir la brèche » pour que d'autres se soulèvent contre le fonctionnement de ce service à la personne, financé par l'argent public, qui produit des travailleurs pauvres. Traaillieuses, devrait-on dire, car ce métier est principalement exercé par des femmes. Celles-ci parlent parfois toutes en

même temps, comme pour sortir le trop-plein de couleurs avalées toutes ces années. Il y a d'abord leur rémunération. La plupart sont payées au smic horaire (10,25 euros brut) ou quelques centimes au dessus, même avec plus de dix ans d'ancienneté. C'est qu'on part de loin : dans la convention collective de la branche des aides à domicile, les dix premières années sont carrément sous le salaire minimum.

### Planning en gruyère

Il y a aussi ces temps partiels qu'elles n'ont pas choisis. Seule Christine, 42 ans, est à plein temps. En 2020, Sylvie, Cécile, Lucie, Delphine, Ana, ou Carole ont travaillé entre vingt et une et trente heures par semaine. Cela donne de tout petits salaires, parfois moins de 1000 euros net par mois. Pour les déplacements aux domiciles des bénéficiaires, elles sont indemnisées 0,35 euro du kilomètre pour couvrir carburant, entretien du véhicule et assurance. Le même montant depuis 2010. « Alors que le prix du gazole, c'était 1 euro à peine à l'époque et que maintenant, ici, c'est 1,28 ! », souligne Sylvie qui, en 2018, a enfilé son gilet jaune pour aller sur les ronds-points. « C'est même 1,41 à Romorantin, précise une autre. Quand on travaille, on perd de l'argent ! » Il y a aussi ces plannings en gruyère. Le lundi, Delphine est occupée de 7h15 à 12h30, puis de 15 heures à 16h30, puis de 18h45 à 19h15. « Je pers comme ça plus de quatorze heures dans ma semaine, non rémunérées, mais où je n'ai pas le temps de faire grand-chose », explique t-elle. Les trous de plus d'une demi-heure ne sont pas payés. « La fermeture momentanée du zoo de Beaulieu nous arrange quand on perd trente minutes dans les bouchons de touristes, on ne touche rien », insiste Sylvie.

Il y a encore leur statut. Elles sont « aides » ou « agents à domicile », catégorie A de la convention collective. Plusieurs se sont tournées vers ce métier après une première vie dans la confection ou la grande distribution, parce qu'on y

### « On veut pouvoir vivre de notre métier qu'on adore ! »

CÉCILE  
aide à domicile

embauchait à tour de bras et sans diplôme. Ces catégories A ne sont censées faire, dit le texte, « que des travaux courants d'entretien de la maison », ni la toilette ni les transferts du lit au fauteuil, gestes techniques et accidentés réservés aux auxiliaires de vie, catégorie C, diplômées et mieux payées. Il est précisé en outre que les aides à domicile « ne peuvent intervenir habituellement et de façon continue chez des personnes dépendantes ». Pourtant, « on le fait toutes ! », répondent-elles en choeur presque amusées par l'incongruité de la question. Tout comme les toilettes et les transferts. « Je ne savais pas que je n'avais pas le droit », dit Lucie. « On ne l'a appris que la semaine dernière », abonde Sylvie. Leur méconnaissance de la législation témoigne d'un autre travers du métier : elles sont très isolées. Les grévistes ne se connaissent pas il y a encore un an. « Nous sommes seules toute la journée, on ne partage pas nos difficultés, c'est très dur de rassembler », insiste Ana, à l'origine du mouvement.

« Ne plus être invisibles » C'est en 2019 qu'elle a décidé « qu'il fallait que ça bouge » et a pris sa carte à la CGT. Pendant le confinement, elle a créé une page Facebook. Le réseau social fut le premier lien entre elles. Elles se sont rencontrées ensuite lors de journées ponctuelles de grève en juillet 2020, avec les personnels de santé, dans l'espoir de bénéficier des avancées du « Ségur ». En vain. C'est pour « ne plus être invisibles » qu'elles ont décidé « de se mettre en grève toutes seules ». Aujourd'hui, elles revendiquent, entre autres, des CDI à temps plein, un taux horaire à 12 euros,

une requalification des catégories A en catégories C, une indemnité kilométrique à 0,50 euro. Et une meilleure organisation des plannings. « Mais tout le monde se renvoie la balle », peste Ana. Du département qui alloue l'allocation personnalisée d'autonomie – laquelle finance un nombre d'heures que vont effectuer ses femmes au domicile des bénéficiaires – à leur employeur direct, l'ADMR-41, ici prestataire de services.

« Il ne faut pas se tromper de cible, ce n'est pas un problème local, mais national, rétorque Laurence Jacquin, directrice adjointe de l'union nationale ADMR. Nous nous sommes battus pour un avenant à la convention collective, qui permette des revalorisations. Mais il attend toujours l'agrément du ministère ! Quand va-t-on enfin faire de ce secteur une priorité ? » Fin janvier, les principales fédérations d'associations de l'aide à domicile ont lancé une campagne dans la presse invitant les Français à rappeler à leurs élus que « les services et salariés de l'aide et du soin à domicile ont urgemment besoin de financement ».

« On a conscience qu'il faut une amélioration pour rendre ces métiers attractifs, mais nos capacités budgétaires ne sont pas infinies, répond de son côté le président du conseil départemental, Nicolas Perruchot. C'est une affaire de gros sous. Ça fait des années que nous en discutons avec le gouvernement, qui nous balade depuis trop longtemps. On nous renvoie à la loi autonomie mais on va l'attendre jusqu'à quand ? Maintes fois repoussée, plus personne ne croit qu'elle verra le jour avant la présidentielle. « On est déterminées à continuer le combat. Parce que nous ne sommes plus prêtes à travailler comme ça », insiste Ana. Sylvie rappelle : « Si on se bat pour notre cause, c'est qu'on veut rester dans le métier. » Mais Christine a commencé à chercher du travail en maison de retraite : « Moins d'amplitude horaire et pas de déplacements. » En 2019, dans le Loir-et-Cher, elles sont une centaine sur un millier à avoir démissionné. ■

ALINE LECLERC



### PERTES & PROFITS | TIKTOK, WECHAT PAR JEAN-MICHEL BEZAT

## Biden, main de fer et gant de velours

Joe Biden est sans illusion sur le régime chinois et son maître, le président Xi Jinping. Cet homme « dur » n'a « pas une once de démocratie en lui », a déclaré le nouveau président des États-Unis sur CBS, dimanche 7 février, prévenant que les relations avec la Chine prendraient la forme d'une « compétition extrême ». Le ton de leur longue conversation téléphonique, jeudi, ne laisse planer aucun doute sur les convictions du successeur de Donald Trump. Il ne faut donc pas voir sa temporisation dans les affaires TikTok et WeChat comme un accès de faiblesse. L'administration Biden a suspendu, selon le *Wall Street Journal*, le projet concocté par Donald Trump : faire passer sous pavillon américain les activités aux États-Unis de TikTok, propriété du chinois ByteDance, Oracle et Walmart étant prêts à les racheter. Le ministère du commerce se montre aussi plus souple vis-à-vis de WeChat, propriété de Tencent, et souhaite également « engager une évaluation des raisons ayant justifié » son interdiction.

### « Urgence nationale »

En août 2020, Donald Trump avait signé deux « executive orders » justifiés, selon lui, par l'« urgence nationale ». L'application de partage de vidéos TikTok, très prise des adolescents (65 millions d'utilisateurs outre-Atlantique), et le service de messagerie en ligne WeChat collecteraient des données sur les citoyens américains au profit de Pékin. Le président

américain n'en avait pas fourni la preuve, les deux entreprises avaient rejeté ces accusations et les autorités chinoises s'étaient empressées de dénoncer (sans rire) une « répression politique arbitraire ». Le premier amendement de la Constitution garantissant la liberté d'expression est en jeu, et l'administration veut aussi faire prévaloir le droit dans l'affaire WeChat... censurée en Chine. Elle demande soixante jours à la justice avant de décider si elle poursuit ou non la démarche de Trump. Une « robuste défense de la sécurité nationale » demeure néanmoins une priorité de Washington, où l'on passe au crible les mesures de régulation d'Internet prises par le précédent gouvernement. La guerre sur le Web avait commencé avec Huawei, le numéro 1 mondial des équipements pour la 5G, lui aussi accusé de fournir des informations aux services secrets et hanni des États-Unis. Elle ne cessera pas.

Il faut dire que la défense de la Chine est peu convaincante. Elle a interdit Facebook, Google et Amazon et créé ses propres GAFAs. La loi oblige les opérateurs d'Internet à répondre aux requêtes des services de renseignement, et à tenir ces démarches secrètes. Et le Parti communiste, bien implanté dans les entreprises du Net, investit massivement dans les nouvelles technologies pour mieux surveiller et noter les individus. Pékin a méthodiquement dressé une autre « Grande Muraille », technologique celle-là. ■

## La Chine interdit la BBC

La décision intervient en représailles à la révocation par le régulateur britannique du droit de diffusion de la chaîne chinoise CGTN

LONDRES - correspondante

L'autorité de régulation de l'audiovisuel chinois a annoncé, jeudi 11 février, avoir interdit la diffusion de BBC World News, estimant que la chaîne de télévision britannique a enfreint le principe selon lequel « les informations doivent être véridiques et justes » et « ne doivent pas porter préjudice aux intérêts nationaux de la Chine ». La BBC s'est dite « déçue » de la décision chinoise, alors qu'elle « est la chaîne de diffusion d'informations internationales [en continu] la plus fiable et rend compte de manière équilibrée, impartiale, sans peur ni favoritisme ».

Le gouvernement britannique a fermement réagi. Dominic Raab, le ministre des affaires étrangères, a condamné une « atteinte inacceptable à la liberté de la presse » : « La Chine a un des dispositifs de restriction de libertés des médias et d'Internet parmi les plus durs au monde, et cette décision ne va qu'aggraver davantage sa réputation aux yeux du monde ». La chaîne internationale était sans concession vis-à-vis du pouvoir chinois. Le 2 février, un reportage révélait ainsi des faits de viols et de tortures sur les femmes ouïgoures dans des camps d'Internement du Xinjiang. Fin janvier, un documentaire, « 54 Days », revenait sur les dissimulations des officiels et des scientifiques chinois aux premiers jours de la pandémie de Covid-19.

Cette interdiction intervient après la révocation, le 4 février, par l'Ofcom, le régulateur indépendant des médias britanniques, du droit de diffuser au Royaume-Uni de la chaîne de télé-

vision chinoise CGTN, au motif qu'elle n'était pas indépendante. Et pour cause : elle était, depuis 2018, sous la tutelle directe du département de la propagande du Parti communiste chinois, comme l'attestent de nombreux documents officiels chinois.

### Une politique sans concession

L'effet concret de l'interdiction par la Chine de la BBC est limité : les foyers chinois ordinaires ne la recevaient pas, et elle était seulement visible dans les hôtels internationaux. Son site Internet était déjà bloqué en Chine depuis plusieurs années.

Cette décision chinoise constitue un front supplémentaire entre Londres et Pékin, alors que le Royaume-Uni apparaît de plus en plus en phase avec la politique sans concession des États-Unis vis-à-vis de la Chine. En 2020, le gouvernement britannique a fait adopter par son Parlement une loi interdisant l'utilisation des équipements du géant chinois des télécommunications Huawei dans ses futurs réseaux mobiles 5G, dès septembre 2021.

Par ailleurs, Londres a défié Pékin en annonçant, à l'été 2020, garantir aux dizaines de milliers de Hongkongais détenteurs d'un titre de « Britannique d'outre-mer » (un visa pour le Royaume-Uni), une « voie d'accès » à la nationalité britannique.

Après avoir été le « meilleur partenaire » de la Chine, du temps de l'ex-premier ministre David Cameron – pour des raisons commerciales –, le parti conservateur britannique a pris, ces derniers mois, des positions de plus en plus dures vis-à-vis de Pékin. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX



## **L'ADMR et l'Unafam coopèrent pour le suivi des personnes atteintes de troubles psychiques**



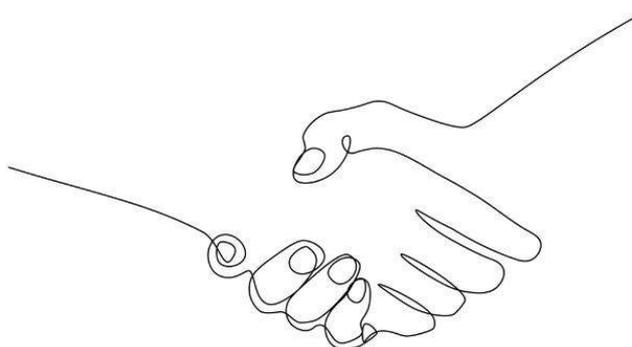
Télécharger pdf Ce 11 février, selon un communiqué, Marie-Josée Daguin, présidente nationale de **l'ADMR**, et Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam, ont signé une convention de partenariat. Celui-ci a pour vocation d'améliorer le suivi des personnes ayant des troubles psychiques. Diverses initiatives devraient concrétiser cette coopération comme des formations spécifiques des intervenants à domicile notamment sur les outils essentiels à la compréhension de la maladie et de son évolution. Les deux associations souhaitent également encourager la création de liens entre les personnes accompagnées, leurs aidants et les solutions de répit. Elles veulent aussi peser sur les pouvoirs publics conjointement. Le communiqué explique que cette signature s'inscrit dans le contexte de la pandémie de Covid-19 qui a vu augmenter "les troubles psychiques consécutifs à la fois à l'inquiétude et à l'anxiété grandissante face à la maladie mais également à l'interruption ou au report des suivis réguliers. "





## **L'ADMR et l'UNAFAM signent une convention de partenariat**

**L'ADMR** et l'UNAFAM ont annoncé avoir signé une convention de partenariat « afin de démultiplier leurs actions communes à destination des personnes malades et/ou handicapées psychiques et de leurs proches aidants partout en France ».



Crédit photo : Tetiana Garkusha.

Le 11 février 2005, la loi « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » était votée, formalisant la nécessité d'assurer le respect des droits fondamentaux de toutes et tous. **L'ADMR** et l'UNAFAM en ont choisi la date anniversaire pour signer une convention de partenariat.

« Accompagner les personnes ayant des troubles psychiques et leurs proches »

Premier réseau français de services à la personne, **l'ADMR** fédère 2 700 associations implantées partout en France, et propose ses services dans quatre pôles d'activité : enfance et parentalité, services et soins aux seniors, accompagnement du handicap et entretien de la maison. L'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) est une association française organisée en 339 sites d'accueil de proximité. Elle travaille à accueillir, soutenir, former et accompagner l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques et les familles dont les enfants présentent des troubles du comportement.

Le partenariat entre les deux structures vise à « *démultiplier leurs actions communes à destination des personnes malades et/ou handicapées psychiques et de leurs proches aidants partout en France* », expliquent-elles dans un communiqué. **L'ADMR** et l'UNAFAM y soulignent les effets de la pandémie de Covid-19 sur les personnes ayant des troubles psychiques, rapportant qu'en 2020, la dépression aurait été en France la deuxième cause de maladie et d'arrêts médicaux. « *L'UNAFAM et l'ADMR s'engagent donc à renforcer leurs liens pour accompagner les personnes ayant des troubles psychiques et leurs proches plus particulièrement pendant cette période* », précisent-elles. Dans le détail, le partenariat doit leur permettre :

- « d'améliorer la qualité de vie des personnes malades et/ou handicapées psychiques et de leurs proches aidants ;



- d'apporter via des formations spécifiques aux intervenant(e)s à domicile, les outils essentiels à la compréhension de la maladie, et son évolution ;
- de favoriser la création de liens entre les personnes malades et/ou handicapées psychiques et de solutions de répit pour leurs proches aidants ;
- de développer encore plus fortement les interactions, les synergies sur le terrain entre les réseaux ADMR et UNAFAM ;
- de peser sur les pouvoirs publics afin de faire avancer la cause des personnes de tous âges, malades et/ou vivant avec un handicap psychique. »



14/02/2021



## L'ADMR et l'UNAFAM signent une convention de partenariat

L'ADMR et l'UNAFAM signent une convention de partenariat afin de démultiplier leurs actions communes à destination des personnes malades et/ou handicapées psychiques et de leurs proches aidants partout en France.

**L'ADMR** et l'UNAFAM signent une convention de partenariat afin de démultiplier leurs actions communes à destination des personnes malades et/ou handicapées psychiques et de leurs proches aidants partout en France. La convention de partenariat signée le jeudi 11 février 2021, par Marie-Josée Daguin, Présidente nationale de **l'ADMR**, et Marie-Jeanne Richard, Présidente de l'UNAFAM, concrétise la volonté de démultiplier les actions, les initiatives conjointes ayant pour objectifs :

d'améliorer la qualité de vie des personnes malades et/ou handicapées psychiques et de leurs proches aidants ;

d'apporter via des formations spécifiques aux intervenant(e)s à domicile, les outils essentiels à la compréhension de la maladie, et son évolution ;

de favoriser la création de liens entre les personnes malades et/ou handicapées psychiques et de solutions de répit pour leurs proches aidants ;

de développer encore plus fortement les interactions, les synergies sur le terrain entre les réseaux **ADMR** et UNAFAM ;

de peser sur les pouvoirs publics afin de faire avancer la cause des personnes de tous âges, malades et/ou vivant avec un handicap psychique.

Cette signature de partenariat s'inscrit dans un contexte particulier, celui de la pandémie de la Covid-19. L'une des conséquences majeures de cette crise sanitaire est l'augmentation des troubles psychiques consécutifs à la fois à l'inquiétude et à l'anxiété grandissante face à la maladie mais également à l'interruption ou au report des suivis réguliers (médicaux, infirmiers, psychologiques...) lors des différents confinements. La dépression aurait été en France, en 2020, la deuxième cause de maladie et d'arrêts médicaux. Aujourd'hui rien qu'en France, on estime à 12 millions le nombre de personnes touchées par un trouble psychique.



## **L' ADMR et l'UNAFAM signent une convention de partenariat**



Objectif : démultiplier leurs actions communes à destination des personnes malades et/ou handicapées psychiques et de leurs proches aidants partout en France. Publié le 12 février 2021

Très engagés en faveur du maintien à domicile des personnes de tous âges malades et/ou vivant avec un handicap psychique, **l' ADMR** et l'UNAFAM partagent des valeurs communes et réalisent ensemble de nombreuses actions sur tout le territoire.

La convention de partenariat signée le jeudi 11 février 2021, par Marie-Josée Daguin, Présidente nationale de **l' ADMR**, et Marie-Jeanne Richard, Présidente de l'UNAFAM, concrétise la volonté de démultiplier les actions, les initiatives conjointes ayant pour objectifs :

- **d'améliorer la qualité de vie des personnes malades et/ou handicapées psychiques et de leurs proches aidants ;**
- **d'apporter via des formations spécifiques aux intervenant(e)s à domicile, les outils essentiels à la compréhension de la maladie, et son évolution ;**
- **de favoriser la création de liens entre les personnes malades et/ou handicapées psychiques et de solutions de répit pour leurs proches aidants ;**
- **de développer encore plus fortement les interactions, les synergies sur le terrain entre les réseaux ADMR et UNAFAM ;**
- **de peser sur les pouvoirs publics afin de faire avancer la cause des personnes de tous âges, malades et/ou vivant avec un handicap psychique.**

Cette signature de partenariat s'inscrit dans un contexte particulier, celui de la pandémie de la Covid-19. L'une des conséquences majeures de cette crise sanitaire est l'augmentation des troubles psychiques consécutifs à la fois à l'inquiétude et à l'anxiété grandissante face à la maladie mais également à l'interruption ou au report des suivis réguliers (médicaux, infirmiers, psychologiques...) lors des différents confinements. La dépression aurait été en France, en 2020, la deuxième cause de maladie et d'arrêts médicaux. Aujourd'hui rien qu'en France, on estime à 12 millions le nombre de personnes touchées par un trouble psychique.

L'UNAFAM et l'UN ADMR s'engagent donc à renforcer leurs liens pour accompagner les personnes ayant des troubles psychiques et leurs proches plus particulièrement pendant cette période.

Notons également que la date du 11 février retenue pour cette signature de partenariat n'est pas anodine. Il s'agit en effet de la date anniversaire du vote de la loi du 11 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». Cette loi formalise dans les textes législatifs la nécessité d'assurer le respect des droits fondamentaux de tous, qu'il soit question de scolarité, d'emploi, d'accessibilité et de plein exercice de la citoyenneté.



## **L' ADMR et l'UNAFAM signent une convention de partenariat**



Objectif : démultiplier leurs actions communes à destination des personnes malades et/ou handicapées psychiques et de leurs proches aidants partout en France. Publié le 12 février 2021

Très engagés en faveur du maintien à domicile des personnes de tous âges malades et/ou vivant avec un handicap psychique, **l' ADMR** et l'UNAFAM partagent des valeurs communes et réalisent ensemble de nombreuses actions sur tout le territoire.

La convention de partenariat signée le jeudi 11 février 2021, par Marie-Josée Daguin, Présidente nationale de **l' ADMR**, et Marie-Jeanne Richard, Présidente de l'UNAFAM, concrétise la volonté de démultiplier les actions, les initiatives conjointes ayant pour objectifs :

- **d'améliorer la qualité de vie des personnes malades et/ou handicapées psychiques et de leurs proches aidants ;**
- **d'apporter via des formations spécifiques aux intervenant(e)s à domicile, les outils essentiels à la compréhension de la maladie, et son évolution ;**
- **de favoriser la création de liens entre les personnes malades et/ou handicapées psychiques et de solutions de répit pour leurs proches aidants ;**
- **de développer encore plus fortement les interactions, les synergies sur le terrain entre les réseaux ADMR et UNAFAM ;**
- **de peser sur les pouvoirs publics afin de faire avancer la cause des personnes de tous âges, malades et/ou vivant avec un handicap psychique.**



Cette signature de partenariat s'inscrit dans un contexte particulier, celui de la pandémie de la Covid-19. L'une des conséquences majeures de cette crise sanitaire est l'augmentation des troubles psychiques consécutifs à la fois à l'inquiétude et à l'anxiété grandissante face à la maladie mais également à l'interruption ou au report des suivis réguliers (médicaux, infirmiers, psychologiques...) lors des différents confinements. La dépression aurait été en France, en 2020, la deuxième cause de maladie et d'arrêts médicaux. Aujourd'hui rien qu'en France, on estime à 12 millions le nombre de personnes touchées par un trouble psychique.

L'UNAFAM et l'UN ADMR s'engagent donc à renforcer leurs liens pour accompagner les personnes ayant des troubles psychiques et leurs proches plus particulièrement pendant cette période.

Notons également que la date du 11 février retenue pour cette signature de partenariat n'est pas anodine. Il s'agit en effet de la date anniversaire du vote de la loi du 11 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». Cette loi formalise dans les textes législatifs la nécessité d'assurer le respect des droits fondamentaux de tous, qu'il soit question de scolarité, d'emploi, d'accessibilité et de plein exercice de la citoyenneté.





## Les techniciens de l'intervention sociale et familiale sont appelés à soutenir le handicap



Les techniciens de l'intervention sociale et familiale soutiennent souvent les parents. Ils avaient jusqu'à présent peu investi le champ du handicap mais la PCH parentalité et une circulaire Cnaf en préparation pourraient changer la donne. Le 11 février Adedom, **L'ADMR**, la Fnaafp-CSF et l'Una ont organisé une journée de webinaire consacré aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) familles. Une table ronde était consacrée au handicap et à la parentalité. Un domaine encore peu investi, faute de financement dédiés par les Saad et leurs techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) mais la prestation de compensation du handicap (PCH) parentalité (lire nos articles ici et là ) ainsi qu'une circulaire de la Caisse nationale d'allocation familiales (Cnaf), en préparation, pourraient changer la donne.

L'étude, réalisée en 2020 par Handéo et Émicité à la demande des quatre opérateurs de l'aide à domicile, a révélé des besoins de soutien important de la part tant des parents en situation de handicap que des enfants en situation de handicap (lire notre article ). Mais ces besoins étaient peu pris en compte par les dispositifs et les financements existant en dehors de quelques expérimentations. Et, même dans ces expérimentations, les services n'étaient pas toujours en mesure de financer les postes les plus adaptés.

### Développer les partenariats Saad-handicap

"Nous avons la chance en Ile-et-Vilaine d'expérimenter une PCH parentalité depuis 2006, explique Virginie Paris, cadre technique de **L'ADMR** 35, mais avec un tarif horaire inférieur à 27 euros nous ne pouvions pas proposer un accompagnement par les TISF". Ce sont les aides à domicile qui intervenaient dans ce cadre auprès des parents. De plus, reconnaît Virginie Paris, la demande était faible. **L'ADMR** 35 n'a accompagné que cinq familles en 2020. "Nous n'avons pas les moyens de populariser la mesure et peu d'orientations de la part des acteurs de la petite enfance." Avec un forfait plus élevé et une mesure nationale, elle espère que cet accompagnement va décoller mais elle est bien consciente qu'il faudra pour les Saad développer un réseau partenarial avec le secteur handicap.

Dans le Calvados, l'Association d'aide aux mères aux familles et aux personnes (AMFP, réseau Una) est spécialisée dans l'accompagnement de la parentalité en difficulté.

"Nous réalisons 70% de notre activité dans le cadre de visites médiatisées pour la



protection de l'enfance, explique sa directrice, Emmanuelle Petiteau. Nous rencontrons beaucoup d'enfants qui ont des troubles majeurs du comportements et des parents et assistants familiaux démunis et épuisés. Nous sommes également interpellés par des foyers de l'enfance qui nous demandent de l'aide pour des jeunes qui mettent en tension le collectif. Alors on a eu l'idée de travailler une nouvelle offre de service pour leur proposer de l'aide et du répit ".

Cette prestation mise en place depuis quinze mois est financée par le conseil départemental, la caisse d'allocations familiales (Caf) et la Mutualité sociale agricole (MSA) du Calvados dans le cadre du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). Elle propose une cinquantaine d'heures de temps répit qui peuvent s'articuler autour d'une prise en charge de l'enfant à domicile, d'ateliers d'échanges et de soutien aux sorties à vivre en famille. L'association a élaboré avec la pédopsychiatrie de secteur des formations sur mesure pour outiller ses professionnels

Une prestation Caf pour les enfants handicapés

Des initiatives comme celles de l'AMFP pourraient être encouragées par une circulaire de la Cnaf attendue cette année. Sa conseillère en politique familiale et sociale, Michèle Eypert-Duché, en a dévoilé les contours : " Elle vise à améliorer la prestation d'aide et d'accompagnement à domicile des Caf pour les enfants en situation de handicap, en reprenant les mêmes critères d'inclusion que pour le bonus handicap des crèches (lire notre article ] ou gravement malades (dont un parent bénéficie de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP)) ". Pendant une durée d'un an les familles pourront bénéficier de l'intervention à domicile d'un TISF. Pendant cette prise en charge, les parents auront la possibilité de s'absenter la moitié du temps. " Cette prestation a un triple objectif : une aide à la parentalité, une aide à l'inclusion sociale en l'attente d'une reconnaissance du handicap et un répit familial. Nous voulons travailler en relation étroite les établissements et services de la petite enfance et les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) du trouble du neurodéveloppement ", ajoute Michèle Eypert-Duché.

Pour que ces politiques évoluent durablement, deux questions restent encore à travailler: celle du reste à charge des familles et celle de la formation des TISF qui ne sont pas toujours aguerries à la prise en charge des enfants en situation de handicap. La Cnaf dit réfléchir à la première question pour ce qui la concerne et, sur la formation, une réforme très attendue par le secteur est annoncée pour 2022.





## Aide à domicile : la prévention peut-elle commencer à la naissance ?

L'une des missions des services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) dédiés aux familles est d'accompagner les mères au cours des premières semaines de vie des bébés. Mais cette fonction reste trop peu développée alors que les besoins sont immenses. « Relever le défi de la prévention avec les Saad familles » ... Tel était le titre de l'une des quatre tables rondes proposées par les fédérations associatives Una, **ADMR**, Adédom et Fnaafp/CSF, lors d'une journée de réflexion organisée le 11 février, et visant à sortir de l'ombre les services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) orientés vers les familles.

Les Saad familles ont, en effet, tendance à être éclipsés par les services d'aide à domicile destinés aux personnes âgées ou en situation de handicap, beaucoup plus nombreux et dont la situation est devenue intenable

15 à 20 mesures sur la parentalité

Très en retard en matière de culture de la prévention, la France progresse à petits pas dans ce domaine, selon les propos tenus au cours de cette table ronde. Par exemple, la dernière convention d'objectifs et de gestion (COG) de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) insiste ainsi sur le rôle primordial de l'accompagnement à la parentalité.

S'exprimant au titre de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Camille Debeugny a annoncé, pour sa part, qu'allaient être déployées « des actions en direction des jeunes parents ». Elle a ainsi évoqué, sans préciser de date, « 15 à 20 mesures » à venir, allant au-delà de l'allongement du congé de paternité.

Mieux faire connaître les TISF

Concernant plus précisément les Saad familles, elle a souligné l'importance de renforcer le travail des professionnel(le)s, à commencer par celui des techniciens et surtout des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF), dont le métier, très largement féminisé, est peu connu.

Voilà pourquoi les politiques publiques devraient s'attacher à améliorer la notoriété de ces services par les familles : « Il faudrait simplifier les termes », a suggéré la représentante de la DGCS, ainsi que la connaissance des dispositifs par les professionnels de santé. « Les sages-femmes pourraient orienter les familles », veut-elle croire.

Multiplier les solutions de répit

Parmi les pistes avancées pour renforcer le rôle des Saad familles, la possibilité de prévoir des interventions pouvant durer jusqu'à une année, ou encore le développement de solutions de répit pour les parents « à bout ».

On pourrait aussi envisager, plus facilement qu'aujourd'hui, l'intervention de TISF au domicile de la famille hors présence des parents. L'objectif serait, notamment, de s'attaquer à la dépression post-partum qui concernerait au moins 10 % des femmes après leur accouchement.

« Des trous dans la raquette »

Egalement souhaitable, une coopération entre les secteurs médico-social et sanitaire est déjà à l'oeuvre sur certains territoires. Dans les Bouches-du-Rhône, par exemple, le pédopsychiatre Michel Dugnat, attaché à l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille



(AP-HM), travaille main dans la main avec l'association Aide aux mères et aux familles à domicile (AMFD), structure adhérente du réseau Adédom.

Mais pour le médecin, qui intervenait à la table ronde sur la prévention, malgré les efforts réalisés, « il reste des trous dans la raquette » et, surtout, on manque de TISF. Un constat cohérent avec le fait que la France, après avoir beaucoup investi dans la périnatalité il y a une quinzaine d'années, n'a plus rien fait ensuite en la matière, selon lui.

Les « 1 000 premiers jours de l'enfant »

Depuis quelques mois, un nouvel espoir est né dans la foulée du rapport piloté par Boris Cyrulnik sur les « 1 000 premiers jours de l'enfant », où la question de l'appui à la parentalité est très largement évoquée.

Et Michel Dugnat de se réjouir que le secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, Adrien Taquet, ait annoncé la création de dix nouvelles unités d'hospitalisation après la naissance (destinées aux femmes ayant des troubles graves de la relation avec leur bébé), ainsi que d'une vingtaine d'équipes mobiles en psychiatrie périnatale. Deux chantiers qui devraient représenter un investissement de 10 millions d'euros. « Si on s'occupe bien des mamans en lien avec les TISF, on peut économiser des troubles graves et des placements à l'ASE », l'aide sociale à l'enfance, estime le pédopsychiatre marseillais.

L'exemple anglais

Un pays comme la Grande-Bretagne a misé depuis longtemps sur la prévention périnatale et le renouvellement des professionnels. « Les Anglais », explique en effet Michel Dugnat, ont investi 365 millions de livres sur trois ans (420 M€) pour cet objectif. Chez nous, il ne reste plus que 500 pédopsychiatres qui ont tous mon âge, autour de 60 ans. »

Il faudra donc sans doute aller au-delà des annonces du secrétaire d'Etat, en octobre dernier, pour rattraper notre retard. Mais c'est un début, diront les optimistes.

Cinq interventions par semaine

Directrice de l'AMFD, Christine Faure déplore, de son côté, les nombreuses situations où, par méconnaissance ou impossibilité de financer le reste à charge, des femmes en grand besoin n'ont pas recours à une aide du Saad familles.

Le forfait de 20 heures d'intervention est aussi, souvent, largement insuffisant. « Chez une femme en souffrance psychique lourde, la TISF va pouvoir intervenir cinq fois dans la semaine », note Christine Faure. Cela suppose d'être très réactifs. Tout cela n'est pas très compatible avec le paiement à l'heure »

Un binôme TISF/puéricultrice

La directrice de l'AFMD vante, enfin, l'intérêt du binôme TISF/puéricultrice, qu'il faudrait « formaliser davantage pour créer des alliances et mieux se connaître ».

Et Michel Dugnat de raconter une histoire vraie où un médecin avait conclu, de façon totalement erronée, qu'une femme en grande difficulté avait « un bon contact avec son enfant » : « Il aurait dû se renseigner auprès de la TISF qui lui aurait expliqué les problèmes de cette dame », glisse-t-il. Et de conclure que, « à l'échelle de chaque territoire, tout le monde doit se parler pour savoir qui fait quoi ».

Noël

BOUTTIER

Exprimez-vous





pour tous, toute la vie, partout

---

## **REVUE DE PRESSE MEDIAS REGIONAUX**

# **SOMMAIRE REVUE DE PRESSE MEDIAS REGIONAUX**

*(HORS RETOMBÉES RÉGIONALES DE LA CAMPAGNE URGENCE DOMICILE)*

**Vosges Matin 18/02/2021** : 2020 année difficile pour l'aide à domicile.

**L'Impartial 18/02/2021** : la Baroulade pour briser l'isolement.

**L'Echo sarthois 18/02/2021** : Un nouveau service de l'ADMR pour se rapprocher du cimetière.

**Ouest France 17/02/2021** : Une formation pour pourvoir 12 postes d'aides à domicile.

**La Nouvelle République 17/02/2021** : Les salariés des SSIAD privés en colère contre le Ségur.

**Sud Ouest 17/02/2021** : Activité soutenue pour l'aide à domicile.

**Le Petit Journal 17/02/2021** : Rien ne remplace le contact humain.

**L'Est Républicain 17/02/2021** : Soins infirmiers à domicile, un service en mal de recrutement.

**France Bleu Picardie 16/02/2021** : Salaire des aides à domicile. Interview de Brigitte Kremetz, auxiliaire de vie à l'ADMR.

**Centre Presse 16/02/2021** : Face à l'arrêt du portage à l'ADMR, l'intercommunalité s'explique.

**Le Dauphiné 16/02/2021** : L'ADMR entend poursuivre ses actions solidaires.

**Info Formation Centre 15/02/2021** : En formation d'auxiliaires de vie avec l'ADMR de Touraine.

**France Bleu Occitanie 15/02/2021** : Gros plan sur le métier d'aide à domicile.

**France Bleu Occitanie 15/02/2021** : Daniel Fabre, Directeur de l'ADMR du Tarn.

**L'Est Républicain 14/02/2021** : Opération sacs à dos pour le personnel de l'ADMR.

**La Voix du Nord 13/02/2021** : Des véhicules pour les aides-soignantes du service des soins infirmiers.

**Ouest France 13/02/2021** : L'aide à domicile, la mission de l'ADMR.

**La Dépêche 13/02/2021** : Soins infirmiers à domicile, les oubliés du Ségur de la Santé.

**Le Pays Roannais 10/02/2021** : Aides à domicile. Pour que la reconnaissance prime.



## Vosges Vittel : 2020 année « difficile » pour l'aide à domicile



À la fois président de l'**ADMR** de Vittel-Contrexéville et des Vosges, Jean-Paul Bastien se bat comme d'autres acteurs des services à la personne pour une meilleure reconnaissance des aides à domicile après une année 2020 « difficile » sous le signe de l'épidémie de Covid-19.

Par - 07:00 - Temps de lecture :



Le 24 février, Jean-Paul Bastien doit être reçu avec Sylvie Mathieu, présidente de l'Adavie, autre association de services à la personne, par le préfet des Vosges. Photo VM /Cécile ROUX

La crise de la Covid-19 a mis en lumière le rôle fondamental que jouent au quotidien les aides à domicile, qui œuvrent notamment auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, alors que 80 % des Français souhaitent vieillir chez eux le plus longtemps possible. Mais elle a aussi eu un impact considérable sur leur activité. En témoignent les chiffres de l'association **ADMR (aide à domicile en milieu rural)** de Vittel-Contrexéville qui emploie 17 salariées – parmi lesquelles 12 auxiliaires de vie sociale (AVS)- et dont 80 % des clients domiciliés dans onze communes ont entre 70 et 90 ans.

« Au total, 17 000 heures ont été effectuées en 2020 par les 17 intervenantes chez 184 clients (soit 2 000 heures de moins que l'année précédente en raison du coronavirus) quand, dans le même temps, le taux de dépendance APA (allocation personnalisée

d'autonomie) concernant les personnes les plus fragiles que nous aidons a augmenté. Il a grimpé à 9,3 % contre 7,19 % en 2019. À titre comparatif, il s'élevait en 2020 à 2,16 % dans les Vosges », souligne Jean-Paul Bastien qui préside à la fois l'association de Vittel-Contrexéville et la fédération départementale **ADMR**.

**I' ADMR**. Photo d'illustration VM /Jérôme HUMBRECHT " data-ga\_type="click" data-ga\_category="Détail" data-ga\_action="zoomer" data-ga\_label="aggrandir image">



Le vieillissement de la population incite davantage au recours à **I' ADMR**. Photo d'illustration VM /Jérôme HUMBRECHT « Mal-être »

Le responsable l'avoue : « 2020 a été une année difficile ». Du côté des salariées, qui ont dû apprendre et respecter les nouveaux protocoles d'hygiène, « la peur d'attraper la maladie » s'est conjuguée avec celle de la « transmettre aux clients et à leur famille » et d'utiliser « des tenues de travail non usuelles ».

Parmi les clients, « certains ont refusé nos interventions par crainte de la Covid. Recevoir nos salariées avec la tenue complète de protection leur fait peur et au premier confinement, nous avons supprimé le ménage, ce qui a impliqué une solitude de nos clients, voire un problème de vaisselle et de linge non lavés. Avec le temps, confie Jean-Paul Bastien, une relation s'installe entre nos personnes aidées et nos intervenantes et rompre ce lien engendre du mal-être ».

Si l'association n'a « pas trop de mal à recruter à Vittel, un secteur particulier », dans d'autres communes, en revanche, **I' ADMR** « ne trouve personne à embaucher. Les salaires fixés par une convention collective ne sont pas intéressants »

Pour Jean-Paul Bastien , il est donc urgent d'« obtenir des engagements concrets pour une meilleure reconnaissance du métier » ainsi qu'une « revalorisation des moyens et des salaires », alors que les quatre organisations associatives du secteur de l'aide à domicile se sont récemment mobilisées à l'échelle nationale pour tirer la sonnette d'alarme après l'annonce d'un nouveau report de la loi Grand âge et autonomie.

# « La Baroulade » pour briser l'isolement



## CHÂTEAUNEUF-DE-GALAURE

En France, ils sont 11 millions d'aidants familiaux dont 1 sur 3 meurt avant son proche aidé. Ils prennent soin d'un membre de leur famille en situation de dépendance à domicile en raison de sa maladie, de son handicap ou de son âge.

Prendre du répit est donc un besoin essentiel pour l'aidant familial afin d'éviter l'épuisement physique et psychologique.

Pour les soutenir, l'ADMR Moyenne-Galaure en lien avec sa fédération départementale ouvre à tous la possibilité d'être relayé pour quelques heures ou quelques jours de répit en semaine ou le week-end. Un professionnel qualifié et formé se rend au domicile de l'aidant lui permettant ainsi de s'absenter en toute sécurité.

Ce dispositif dénommé « la Baroulade » permet de briser l'isolement de l'aidant en assurant le relais auprès d'un proche et en

proposant également des visites de bénévoles de l'ADMR pour recréer du lien social.

L'ensemble des démarches pour bénéficier de cette aide est assuré par Justine Vallet salariée, ici en photo avec Patricia Joanny, vice-présidente de l'ADMR. Justine Vallet a la charge de piloter ce projet dont l'ADMR est la seule structure expérimentale sur la Drôme.

Contact : 04 75 84 27 02 ou 07 85 47 56 71. ■

# Un nouveau service de l'ADMr pour se rapprocher du cimetière

V.G.

Particularité du Theil-sur-Huisne, son nouveau cimetière se trouve à près de 3 km du centre-ville.

L'ADMR a mis en place une navette.

Sortir du bourg, passer devant l'école publique, remonter la gendarmerie, prendre le grand axe vers Bellême, passer devant l'usine Essity, grimper la côte, obliquer à gauche au sommet sur un petit chemin. Vous y êtes presque. Passez les grilles et vous arrivez. Voici le cimetière.

Bien entendu, quand on s'y rend soit même, c'est que le pire n'est pas encore pour tout de suite. Mais au Theil, le chemin vers le cimetière est long. Très long. Trop long pour de nombreux usagés qui, privés de véhicules, ne peuvent plus se déplacer à pied ou à vélo sur un axe régulièrement fréquenté par de gros semi-remorques qui vont et viennent vers les grandes industries. De la place des Teilleuls au cimetière, il y a exactement 2,7 km à parcourir.

## Un service à la personne

C'est le cas par exemple de Sylviane Poilpay, 75 ans. « **Avant je faisais le chemin à vélo mais maintenant c'est devenu compliqué** », avoue-t-elle derrière son masque.

Pour ce genre de situation, l'ADMR du Theil a proposé un service pratique : faire le « **taxi** » pour aller au cimetière, après que la mairie ait reçu plusieurs demandes de ce type. « **Bien sûr c'est encadré, ce n'est pas un taxi classique, mais on donne**

**rendez-vous chaque mercredi à 13 h 30 pour 30 minutes au total, aller et retour** », détaille Isabelle Semely, responsable du site du Theil.

## Du contact

La demande est pour le moment assez faible mais il faut dire que le service, débuté juste avant le deuxième confinement, n'a pas été aidé par la pandémie. « **C'est ouvert à tout le monde, adhérent ou non. Il faut appeler pour réserver, et on demande 1 euro l'aller, 1 euro le retour** », annonce encore la responsable.

Pour Sylviane Poilpay, c'était devenu le seul moyen d'aller saluer son défunt mari. « **Les enfants ne sont pas toujours disponibles pour me transporter, ce n'est pas facile** », justifie celle qui n'a pratiquement raté aucun mercredi. Ce jour-là, Fatima Abibi, salariée de l'ADMR, la transportera dans la voiture. Un bon moyen de garder du lien avec les seniors en ces temps d'isolement.



*Fatima Abibi accompagne Sylviane Poilpay, jusqu'au nouveau cimetière de la commune.*



# Cabourg. Une formation pour pourvoir 12 postes d'aides à domicile

Cabourg. Une formation pour pourvoir 12 postes d'aides à domicileLa Région Normandie et 4 employeurs s'engagent pour former des aides à domiciles. Douze postes sont à pourvoir sur le secteur de la communauté de communes de Normandie Cabourg pays d'Auge.

## Qu'est-ce que cette nouvelle formation d'aides à domicile ?

Quatre organismes employeurs, les associations ADMR (aide à domicile en milieu rural) et Proxim services, l'entreprise Axéo services ainsi que le CCAS (centre communal d'action sociale) de Cabourg se sont réunis pour solliciter le dispositif « Une formation, un emploi » créé par la Région Normandie. Il s'agit d'une formation qualifiante financée par la Région et rémunérée pour des postes d'aides à domicile sur le secteur de Normandie Cabourg pays d'Auge (NCPA). À la fin de la formation, les stagiaires intégreront les équipes de l'un des quatre employeurs, pour un emploi d'une durée de 6 mois minimum.

## À qui s'adresse la formation ?

En priorité aux chômeurs de longue durée, mais pas uniquement. Cette formation s'adresse à toutes personnes sorties des études depuis plus de neuf mois, même débutantes dans le secteur de l'aide à la personne. Il faut avoir un moyen de locomotion, être en bonne forme physique, être rigoureux et avoir un réel intérêt pour les relations humaines.

## Comment la formation se passe-t-elle ?

C'est une formation en alternance d'une durée de quatre mois, qui commencera mi-mars et qui proposera deux modules. Un premier module sur l'entretien du logement et du linge d'un particulier, puis un second module sur l'accompagnement de la personne dans les actes essentiels du quotidien. Cette formation aura lieu sur le secteur de la communauté de communes NCPA.

## Et après ?

« **Nous allons prendre deux auxiliaires de vie. Après, si j'en trouve une troisième, je la prendrai,** explique Delphine Viard, gérante d'Axéo Services à Cabourg. **Mi-juin, deux personnes rentreront chez nous pour une durée de six mois minimum, et si tout marche bien on les prendra en CDI.** » Cette démarche sera identique chez les autres employeurs, puisque l'objectif est de faire une formation pour 12 postes à pourvoir.

## Comment participer ?

Il suffit de s'inscrire par e-mail à l'adresse suivante [auxiliairedeviedomicilencpa@gmail.com](mailto:auxiliairedeviedomicilencpa@gmail.com) en écrivant FOREM SAP dans l'objet de l'e-mail puis l'une des références, 109NRRZ pour le CCAS de Cabourg, 109NWHY pour Axéo, 109PCNX pour Proxim Services et 109PDPR pour l'ADMR. Une réunion d'information aura lieu à Dozulé mardi 23 février.

Delphine Viard, d'Axéo services, recrute des auxiliaires de vie, avec trois autres employeurs : l'ADMR,



# Tours : les salariés des SSIAD privés en colère contre le Ségur

**Le Ségur de la santé n'a manifestement pas répondu à toutes les attentes. Hier mardi, les salariés des Services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) du**

privé ont protesté devant les locaux de l'Agence régionale de santé à Tours. « Le Ségur de la santé, indique Nathalie Delabre, déléguée du personnel du Ssiad de l'ADMR, a permis à nos collègues du public de toucher la prime de 183 € par mois. Mais nous, les salariés du privé, nous ne sommes pas inclus dans ce dispositif. »

Des difficultés de recrutement

« Pourtant, nous effectuons le même travail, ajoute Nathalie Delabre, nous allons chez les gens. Nous travaillons aussi auprès des personnes âgées. Et cela permet à beaucoup d'entre elles de rester vivre à leur domicile plutôt que d'aller en Ehpad. »

Dans le privé, l'ADMR emploie 120 personnes pour les soins infirmiers à domicile, l'Assad-HAD et la Mutualité en emploient également quelques dizaines. « Dans notre métier, il y a des difficultés de recrutement, précise Nathalie Delabre. Il y a déjà des différences entre le public et le privé, notamment pour les avantages sociaux dont nous ne bénéficions pas. Les grilles de salaires ne sont pas les mêmes. Mais en plus, avec cette prime, cela crée encore une inégalité. »

Ce mardi, les salariés des Ssiad privés ont donc manifesté leur mécontentement devant les locaux de l'ARS avant de se diriger vers la préfecture pour interpeller les autorités.



[https://images.lanouvellerepublique.fr/image/upload/t\\_1020w/602c790b03dd425d528b48a3.jpg](https://images.lanouvellerepublique.fr/image/upload/t_1020w/602c790b03dd425d528b48a3.jpg)

Les salariés des Ssiad du privé ne bénéficient pas de la prime débloquée par le Ségur de la santé. © (Photo NR, Julien Pruvost) ■

# Activité soutenue pour l'aide à domicile

ARMAGNAC LANDAIS L'assemblée générale habituelle a laissé place à une réunion virtuelle pour faire le bilan d'une année bien particulière

*Bernard Arrat*

Activité soutenue pour l'aide à domicile  
ARMAGNAC LANDAIS  
L'assemblée générale habituelle a laissé place à une réunion virtuelle pour faire le bilan d'une année bien particulière  
Bien connue sur le territoire, l'Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) rayonne sur 45 communes autour de Villeneuve-de-Marsan. Ne pouvant organiser la traditionnelle assemblée générale présentant sa gestion et ses activités, au grand regret de sa présidente Véronique Cabé, c'est par le biais d'une assemblée virtuelle que ses responsables ont mis en évidence la bonne gestion, chiffres positifs à l'appui, et une activité en plein essor, due en partie à la pandémie qui perdure.  
On relève que la situation sanitaire actuelle a engendré un besoin croissant de l'aide à domicile. La prise en charge des personnes est devenue plus délicate en fonction des risques de contamination dus à la promiscuité, mais aussi au manque de personnel qualifié pour répondre à ce surcroît d'activité.

## Une aide mal reconnue

L'ADMR a réalisé 26583 heures d'activité. Il faut reconnaître ici le travail important effectué par ces personnels toujours disponibles et

manquant pourtant d'une reconnaissance vis-à-vis de l'aide et de la présence qu'ils apportent dans les foyers où ils interviennent. Le constat est sans appel, sans ces personnels, ce sont des centaines de personnes âgées qui ne pourraient rester chez elles, et ce, sur une quarantaine de communes.  
Cette année si particulière a vu les activités annexes bien ralenties, comme la vente de crêpes, qui n'a pu avoir lieu. C'est pourtant une rentrée d'argent non négligeable pour l'association, mais aussi un moment privilégié d'amitié et de contact.

Pour rappel, l'ADMR apporte des prestations adaptées : aides ménagères aux familles, aides ménagères aux personnes âgées, auxiliaire de vie, garde, bricolage, jardinage ou encore mandataire de services. L'association est joignable au numéro suivant : 0558033903.



*Les responsables de l'association n'ont pu se réunir comme habituellement.*

■

POINT PRESSE DÉPUTÉ JEAN-BERNARD SEMPASTOUS

## « Rien ne remplace le contact humain »

**AMM**

Jean-Bernard Sempastous Député est venu rencontrer les mairies de l'ancien canton de Campan. Pour cette première il a rencontré le maire de Beaudéan, de Gèrde, de Campan et d'Asté. En milieu de la journée un point presse a été organisé en mairie de Gèrde en présence de Madame le maire de Gèrde Gisèle Dubarry et Alexandre PujoMenjouet maire de Campan.

Le Député Jean-Bernard Sempastous a souhaité échanger avec les élus sur la relance économique de notre département l'un des plus touché en France.

« Il ne s'agit pas d'une démarche électorale, je ne suis candidat à rien ! Je souhaite uniquement rencontrer les élus et du canton pour pouvoir m'informer de leurs besoins et surtout participer au plan de relance économique », précise le Député Jean-Bernard Sempastous. Il s'agit de prendre la température sur le terrain, surtout cette année qui a débuté mal, nous n'avons même pas eu l'occasion d'adresser nos vœux aux forces vives. Rien ne remplace le contact humain. Aujourd'hui je visite l'ADMR de Campan et la Maison des Ferrère et du Baroque pyrénéen à Asté. J'ai rencontré ce matin Jacques Brune Conseiller Départemental et Président de la CCHB et Thierry Broca maire d'Asté. Cet après-midi je vais m'entretenir avec Gisèle Dubarry maire de Gèrde et Alexandre

PujoMenjouet, qui exerce son premier mandat à Campan. Questionné sur le fonctionnement de l'Ecole Boutons d'Or, Jean-Bernard Sempastous a répondu qu'il a toujours été un défenseur de l'école laïque et que lui-même professeur, a toujours respecté la liberté de l'école. « Tant que les lois de la République et la République sont respectées, je n'ai rien à dire. » Pour la CCHB, Jean-Bernard Sempastous souhaite s'impliquer dans les projets comme la voie ferrée Bagnères -Tarbes. Ce lundi Jean-Bernard Sempastous a rencontré M le Préfet concernant « France relance » pour les Hautes-Pyrénées.



Le Député Jean-Bernard Sempastous entouré par Madame le Maire Gisèle Dubarry et Alexandre Pujo Menjouet maire de Campan.

■



## Soins infirmiers à domicile : un service en mal de recrutement



La situation du SSIAD d'Ancerville est semblable à celle de beaucoup d'autres. Faute de revalorisation pour les soignants lors du Ségur de la santé, la difficulté à recruter s'est aggravée. Et ce n'est pas sans poser un sérieux problème au niveau du fonctionnement. | Vu 16 fois

« Comme vous nous voyez, on est complètement dépitées. Demain, on ne sait pas si on pourra continuer à assurer nos missions. » Catherine Martin tire la sonnette d'alarme quand il est encore temps. Après avoir sollicité les élus, l'association du SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) **ADMR** d'Ancerville qu'elle préside choisit d'alerter la population sur la difficulté de recrutement. Non seulement, elle suscite une forte inquiétude mais elle impacte le bon fonctionnement du service. Le problème n'est pas que local, loin de là. « À l'ARS (Agence régionale de santé), on leur répète régulièrement », souligne Corinne Pillard, la directrice.

« La problématique existait déjà avant, mais le Ségur de la santé l'a nettement accentuée », précise Catherine Martin. Les personnels soignants des SSIAD n'ont en effet pas bénéficié de revalorisation salariale à cette occasion, et la conséquence s'est vite fait ressentir, c'est le départ d'aides-soignantes qui ont rejoint l'hôpital où elles seront mieux rémunérées.

### Prioriser les interventions

Les effectifs du service se retrouvent à flux tendu. Corinne Pillard : « On tourne à 15-16 aides-soignantes », pour s'occuper d'un maximum de 38 patients (33 personnes âgées et 5 en situation de handicap) dans un secteur de 25 communes et d'une trentaine de kilomètres autour d'Ancerville. Pour faire face, « on vient de supprimer une tournée, la 2<sup>e</sup> et en trois mois ». Plus possible de s'occuper de tout le monde même si « on ne refuse personne », il faut faire des choix et prioriser les interventions : la prise en charge des GIR 1 et 2 - les niveaux de perte d'autonomie du plus au moins fort - passe avant tout ; les GIR 3 et 4 sont confiées au service d'aide à domicile

Permettre au SSIAD de continuer à fonctionner correctement n'est pas sans incidences sur l'accueil de jour « Les Cotelles » et l'équipe spécialisée Alzheimer, autres services assurés par l'association. Il n'est pas rare que certains personnels soient en accueil de jour le matin et en SSIAD l'après-midi. « Il faut qu'on privilégie certains services. On doit gérer l'urgence avec le SSIAD, mais ça aura ses limites », souffle Corinne Pillard.

« Comment donner les congés aux gens ? »

Que viennent à s'ajouter des arrêts maladie, et la situation sera plus que compliquée. On s'interroge aussi sur la composition des plannings de l'été prochain : « Si on n'a personne, comment donner les congés aux gens ? »

Risque supplémentaire, c'est que les salariées arrivent au point de saturation, elles qui pourtant ont réussi à passer la crise du Covid du printemps dernier avec une solidarité exemplaire et appréciée.

« Nos dirigeants doivent accorder la même importance et la même urgence aux métiers à domicile », plaide Catherine Martin. Elle confie également : « Y'a de la confiance et de la reconnaissance, seulement ça ne suffit pas. » Si la loi autonomie grand âge promis suscite beaucoup d'espoirs pour apporter la revalorisation tant souhaitée, elle se fait attendre. Le constat semble désenchanté : « On prône le maintien à domicile mais on ne se donne pas les moyens pour. »



- 08:02:42 Les salaires des auxiliaires de vie devraient bientôt augmenter dans la Somme avec cent euros de plus par mois. Le conseil départemental a voté un fonds d'un million d'euros.
- 08:03:04 Interview de Brigitte Kremetz (ph), auxiliaire de vie à [l'ADMR](#) à Corbie.
- 08:04:03



# Face à l'arrêt du portage à l'ADMR, l'intercommunalité s'explique

En annonçant l'arrêt du portage des repas à la fin du mois, l'ADMR de St-Geniez d'Olt a mis le feu aux poudres. La communauté de communes, par la voix de son président Christian Naudan, tient à réagir. « *Les élus de la communauté de communes sont catastrophés* », lance Christian Naudan, le président et maire de St-Eulalie-d'Olt, en découvrant l'annonce de l'ADMR de St-Geniez de stopper le portage à domicile sur l'ancien canton à compter du 28 février prochain. L' élu tient à donner sa version des faits : « *Nous avons reçu les responsables le 15 décembre dernier pour affirmer notre volonté de les accompagner.* » Et de rappeler « *que chaque année, la communauté de communes verse 15 000 € aux quatre ADMR dont la moitié pour celle de Saint-Geniez-d'Olt* ». Le litige porte sur le véhicule de l'association, trop vétuste, pour poursuivre sa mission ainsi que sur le coût des repas. Le président de la communauté de communes insiste sur « *la volonté de conserver ce service qui laisserait sinon dix-neuf bénéficiaires sous-perfusion. Une négociation était en cours avec l'hôpital de Saint-Geniez pour les repas* », et renvoie la responsabilité à l'ADMR « *On va trouver une solution, nous, on les soutient mais c'est à l'association de s'organiser* ». ■



# L'ADMR entend poursuivre ses actions solidaires

Ce samedi matin 13 février, à la salle des fêtes, cinq bénévoles de l'ADMR, sous la houlette des coprésidents Françoise Salé et Alexis Morvan, ont préparé les nombreuses parts de choucroutes déjà réservées. Cette formule du "prêt à emporter" qui a bien fonctionné, a pour objectif de soutenir l'action sociale en direction des salariés de l'association. Une formule qui a le mérite d'être un moment d'échange convivial matinal, avant le repas familial de midi. De fait, l'ADMR est un acteur important de l'économie sociale et solidaire. Elle fédère et propose une

large palette de services organisés en 4 pôles : enfance et parentalité, services et soins aux seniors, accompagnement du handicap et entretien de la maison. Aussi, les 4 organisations associatives du secteur de l'aide à domicile (ADMR, Adédom, FNAAFP/CSF et UNA) en appellent à leurs concitoyens pour les soutenir dans leurs revendications et interpeller leurs élus. L'ADMR estime faire partie des associations oubliées des pouvoirs publics depuis trop de nombreuses années. Pour en savoir plus : [www.admr.org](http://www.admr.org) ou au 04 75 31 16 95.



*L'équipe bénévole de l'ADMR lors de la distribution, ce samedi, des parts de choucroute.*

P.2

## *L'événement*

LES FRANÇAIS S'EMPARENT  
DE LEUR DROIT À LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

P.26

## *Stratégie*

ASSISES DU SYCFI : LES CONSULTANTS  
FORMATEURS INDÉPENDANTS AU CŒUR  
DES PROCESSUS DE TRANSITION

P.28

## *Reportage*

EN FORMATION  
D'AUXILIAIRES DE VIE  
AVEC L'ADMR DE TOURAINÉ

INFFO FORMATION

# INFFO FORMATION

Le magazine des acteurs de la formation professionnelle N° 1004 • Du 15 au 28 février 2021 [www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)



La crise sanitaire et les confinements successifs ont conduit de nombreux salariés à s'interroger : changer de métier ? Retrouver du sens ?

**FACE À LA CRISE,**  
**LES DISPOSITIFS DE**  
**RECONVERSION**  
**EN PREMIÈRE LIGNE**

# EN FORMATION D'AUXILIAIRES DE VIE AVEC L'ADMR DE TOURAINE

Face à la pénurie de candidature, l'association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR), a ouvert une académie de formation à Loches (Indre-et-Loire). Cette initiative inédite a débuté début novembre 2020. À l'issue des six mois de formation en apprentissage et validé par un diplôme reconnu par l'État, dix femmes se verront proposer un CDI.

Guilherme Ringuenet

En Indre-et-Loire, l'ADMR accompagne 5 400 personnes par jour. Les stagiaires bénéficient du statut d'apprentis. Leur formation est rémunérée. Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'Opcv de l'aide à domicile.



Deux stagiaires déjà salariées par l'ADMR ont été recrutées en interne.

“Que nos futurs salariés puissent se projeter dans l'avenir”

**S**ur la table de chevet, une petite lampe beige et son abat-jour couleur pastel. À côté, deux livres à la reliure ancienne. Deux photographies florales sont accrochées au-dessus de deux lits médicalisés. Dans la salle des travaux pratiques, les candidates se préparent en frottant leurs mains hydro-alcoolisées. Sonia Daguet, la formatrice de la MFR de Loches, explique l'exercice : “Nous allons voir comment changer les draps et faire un lit au carré.”

De l'extérieur, l'exercice paraît facile. Or, il faut penser à tout. “Si le drap housse est trop tendu,

la personne âgée aura les pieds comme une danseuse qui fait des pointes. Elle risque à la longue, surtout si elle ne peut pas se déplacer, d'avoir des problèmes d'engourdissement. Il faut que vous donniez du lest au drap”, détaille la formatrice.

## Trouver des solutions au problème du recrutement

Les futures auxiliaires de vie écoutent attentivement. Elles savent que ce type de tâches nourrira leurs quotidiens. Claire, Julie, Valentine, Laura ou Anne-Marie font partie de la première promotion de l'académie de l'ADMR. Ces dix femmes ont entre 20 et 36 ans et vivent toutes dans le sud de la Touraine, une zone rurale. La plupart d'entre-elles étaient en recherche d'emploi. Elles ont, après un entretien, voulu rejoindre cette première formation. Un défi pour elles, comme pour l'association.

“Nous sommes partis du constat que soit nous acceptons de foncer vers la catastrophe et alors, nous coulons. Soit nous réagissons et tentons de trouver des solutions au problème du recrutement”, expose Laure Blanc, directrice de la Fédération ADMR de l'Indre-et-Loire, qui regroupe 42 associations.

Mauvaise image, salaire bas, pénibilité... Le métier d'auxiliaire de vie ne fait pas rêver. Pour aller à l'encontre de ce sentiment général et réussir son recrutement, l'ADMR a décidé de mettre en avant ses valeurs. “Notre attractivité tient du fait que nous sommes une entité sociale forte. Notre

projet est de maintenir les personnes âgées chez elles sur nos territoires. Nous rejoindre, ce n'est pas travailler n'importe où”, explique la directrice.

## Recherche de sens

Faire vibrer la corde sociale du métier : le message a été bien reçu par les stagiaires. “On se sent utile en aidant”, résume Valentine.

“C'est un métier difficile, nous allons nous retrouver face à des gens qui souffrent de la vieillesse ou de la solitude, c'est vrai, développe Claire, la doyenne du groupe. Leur faire la toilette ne sera pas simple, c'est également vrai. Par contre, je sais que le soir, je pourrai me dire que mon métier a du sens.”

Au sujet du salaire, à peine plus élevé que le Smic, la jeune femme répond : “De toute manière, quel que soit le métier, une femme sans qualification est payée au minimum. Là au moins, nous aimons ce que nous ferons.”

“Ma première motivation, c'est aider, complète Julie. Nous sommes au cœur de l'humain.” “Bon, temporeuse Noémie, il arrive que l'aidé n'ait pas envie de nous voir, et nous non plus ! Le courant passe, ou pas.”

“Le problème du manque de reconnaissance du métier n'est pas seulement financier, observe Sonia Daguet, la formatrice. Nous l'avons vu avec le premier confinement. Les soignants ont été mis en avant et l'on a tardé à reconnaître le rôle important qu'ont eu les auxiliaires de vie. Elles ne sont pas que des femmes de ménage. Elles sont un pivot social.”

## “C'est un titre qui parle”

Pour donner l'envie d'avoir envie, l'ADMR a voulu que la formation soit qualifiante. Lorsque la formation sera validée, les dix apprenantes obtiendront le titre professionnel “Assistant de vie aux familles”.

“Ce que nous souhaitons, c'est que nos futurs salariés puissent se projeter dans l'avenir, précise Laure Blanc. C'est pourquoi nous leur proposons qu'au bout d'un certain temps elles puissent obtenir un VAE qui leur donnera le statut d'aide-soignante. C'est un titre qui parle.” Cette perspective d'évolution plaît. La moitié du groupe y pense déjà.

La formation est un apprentissage : deux jours de cours théoriques en début de semaine, puis trois jours à être accompagnée de son tuteur ou de sa tutrice. “Les situations qu'elles rencontrent sur le terrain, nous les évoquons en classe. Ce format permet d'être au plus près de leurs expériences”, se félicite Sonia Daguet.

Fort de cette première réussite, l'ADMR lance une deuxième session de son académie en février. Après Loches, c'est la ville de Tours qui accueillera de nouveaux stagiaires. La directrice souhaiterait que de nouveaux profils rejoignent la formation comme “des femmes plus mûres, qui ont déjà de l'expérience. Le problème que nous rencontrons avec ce public, c'est de réussir à les toucher avec notre proposition. Nous voudrions également que des hommes se joignent à notre projet. Ce serait un pas de plus pour casser les préjugés.” ●

## DE PLUS EN PLUS DE BESOIN D'EMPLOYÉS

Voici plus d'un an, début 2020, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) du Centre-Val de Loire accueillait la remise du premier diagnostic régional prospectif sur les besoins en emplois et compétences du secteur de l'emploi à domicile. Actuellement, 60 000 personnes travaillent dans le secteur de l'emploi à domicile dans la région. Il faudra que soient créés 32 000 d'emplois à temps plein en plus. Cette proportion croît lorsqu'il s'agit des assistants de vie chargés de s'occuper de personnes âgées. L'étude précise que pour les particuliers employeurs de 80 ans et plus, 68 000 d'emplois à temps plein seront nécessaires en 2040.



- 08:00:51 Gros plan sur le métier peu reconnu en perte de moyens celui de ADMR, les aides à domicile en milieu rural. Ce sont ces personnes souvent des femmes qui viennent faire le ménage ou apporter des soins aux personnes âgées. 08: 01:12 Reportage Matthieu Ferry.
- 08:01:32 Interview Anne-Marie Gonnet, directrice d'association.
- 08:01:59 Interview Lucie Mazière, de la société du Gers qui a lancé un collectif pour défendre les aides à domicile.
- 08:02:36

# Opération sacs à dos pour le personnel de l'ADMR

L'Association D'aide à domicile en Milieu Rural (ADMR) de Dieulouard innove en ce début d'année. En effet, pour la première fois, elle équipe son personnel de sacs à dos pouvant contenir tout le matériel nécessaire aux intervenants.

Ce projet a été étudié collégialement entre les dirigeants et le personnel aidant, après avoir constaté les réalités du terrain.

« Il était difficile d'aller à domicile en portant toutes nos affaires, dans un sac, dans les poches, à la main... Cela pouvait occasionner des oublis d'objets dans la voiture. A chaque changement de domicile, on pouvait perdre du temps à tout récupérer et ranger. De plus, avec le contexte sanitaire actuel, nous avons encore plus de matériel à prendre », indique une aide à domicile.

Un étudiant en BTS en stage à l'ADMR de Dieulouard s'est alors vu confier la mission de réaliser ce projet. Il a œuvré de début janvier à ce jour, pour trouver une entreprise locale pouvant leur fournir des sacs à dos et les imprimer aux couleurs de l'ADMR. Une fois trouvés, il ne restait plus qu'à les garnir de tout le matériel nécessaire. Petite surprise de dernière minute : un magasin local a fourni gracieusement quelques boîtes de douceurs pour le plus grand bonheur du personnel. Aujourd'hui, toute l'équipe de l'ADMR de Dieulouard peut apprécier la mise en service des sacs et savourer le succès rencontré, de par les retours positifs du personnel. Chaque sac peut contenir aisément une blouse, des sur-chaussures, des

chaussures adaptées, un paquet de lingettes, une petite trousse de secours, des gants en plastique, la pochette d'interventions et du gel hydroalcoolique. Sans oublier, le fameux Rolly, un kit pour aider à mettre des bas de contention, qui est très apprécié par les professionnels.

« C'est plus pratique et rapide de tout ranger dans ce sac. Et c'est aussi plus confortable pour notre dos. Nous changeons souvent de domicile en une journée. En plus, il est très beau ! », confie une aide à domicile.

Quelque 230 sacs à dos vont désormais parcourir les routes du Val de Lorraine, puisque les six autres structures de l'ADMR du territoire seront aussi équipées.



*Les premiers sacs à dos ont été distribués cette semaine aux aides à domicile.*

■



- 08:07:52 Invité : Daniel Fabre, directeur de l'ADMR du Tarn. Les ADMR sont en difficulté en ce moment, locaux vides à gérer chez des publics fragiles et puis surtout le manque de personnel.
- 08:08:05 Le lancement de la campagne de communication pour tirer le signal d'alerte en raison d'une situation fragile.
- 08:08:17 En ce moment, l'ADMR a besoin de recruter une centaine de personnes. C'est un phénomène qui tend à s'amplifier dans un contexte où il n'y a pas de réponse des pouvoirs publics sur la reconnaissance des métiers.
- 08:09:32 Les raisons du difficile recrutement des personnels notamment en raison des salaires faibles.
- 08:10:46 La situation de l'ADMR de Saint-Geniès-d'Ault qui envisage de supprimer le service des portages des repas.
- 08:12:21 L'élargissement des services notamment vers la garde d' enfants à horaires décalés.
- 08:13:26



# Des véhicules pour les aides-soignantes du service de soins infirmiers

WORMHOUT. Président de l'association gestionnaire, le docteur Dominique Grave, explique la démarche du conseil d'administration : « Cette remise de véhicules est l'aboutissement d'une année de réflexion. Nous avons choisi l'option de la location pour une durée de trois ans avec l'entretien assuré par un concessionnaire local. Nos salariées bénéficieront ainsi d'un moyen de transport fiable, n'auront plus à faire l'avance pour l'achat du carburant même si elles bénéficiaient d'indemnités kilométriques (0,35 €/km) ne devront plus souscrire un avenant à leur contrat d'assurance privé pour usage professionnel.

Cette avancée devrait attirer des candidats pour des postes à pourvoir. » Le docteur Grave voit dans cette remise de véhicules « une amélioration des conditions de travail et une meilleure visibilité du service ».

## **Le fonctionnement du service**

Ces professionnels de santé interviennent dans un secteur couvrant 31 communes, de Quaëdypre à Bavinchove et d'Herzeele à Nieurlet et apportent une aide à 90 patients. Le SSIAD accompagne des personnes âgées ou en situation de handicap pour des soins d'hygiène, en partenariat avec des infirmiers libéraux, sur prescription médicale, permettant le

maintien à domicile. Pour en bénéficier, il convient de se rapprocher de son médecin traitant pour obtenir une prescription médicale, puis contacter le SSIAD au tél. : 0328629325. SERGE DEHEUNYNCK (CLP) SSIAD ADMIR Wormhout-Cassel route d'Herzeele, zone d'activités de la Kruys-Straete BP70023 Wormhout Cedex. Tél. : 0328629325 ou contact. [ssiad-wormhout@fedes9.admr.org](mailto:ssiad-wormhout@fedes9.admr.org) ■

# L'aide à domicile, la mission de l'ADMR

L'ADMR propose de l'aide à domicile aux personnes âgées ou en situation de handicap. Une mission que l'association et ses trente salariés assurent avec succès.

Tout le monde dans la commune a entendu parler de L'ADMR (Association d'aide à domicile en milieu rural). Elle y est présente depuis 40 ans et est animée par une équipe de bénévoles.

Adhérente depuis 2016 au Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Cap-Sizun Pays bigouden, cette institution œuvre pour les personnes âgées. Avec 30 salariés, dont deux secrétaires, sa présidente,

Anne-Marie Kervevan explique : « Je suis à L'ADMR en tant que bénévole depuis 30 ans, car j'aime les gens. Dans le métier de l'aide à domicile, c'est donner qui est important. »

36 000 heures en 2019

Cette femme dynamique anime avec professionnalisme l'association.

« J'adhère aux plannings pour faire correspondre les besoins de l'aidé et de l'aidant. Prendre aussi le temps pour accueillir les familles, comprendre leurs préoccupations et proposer des

solutions adéquates. »

L'ADMR est gérée comme une entreprise mais ses services reposent sur des valeurs associatives, sans but lucratif, et respectent la tarification fixée par le conseil départemental. Les nombreuses prestations ont pour objet de permettre aux seniors ou personnes en situation de handicap de mieux vivre en autonomie chez eux. Les salariés effectuent tous types de services (ménage, repassage, aide aux courses et à la préparation des repas, accompagnement).

En 2019, 36 000 heures de services ont été effectuées auprès de 170 personnes. Pour 2020, le bilan risque de ne pas être le même. La situation sanitaire fait que des personnes âgées ont eu peur de recevoir des aides ménagères. « Il y a eu plus de décès et

d'hospitalisation et des départs à l'Ehpad, informe Anne-Marie Kervevan. Cette période est difficile, il y a des inquiétudes chez les personnes aidées et les salariés. » Mais L'ADMR assure la transition dans le respect de la personne. « On constate actuellement une remontée des demandes en ce qui concerne les prestations, dites de confort, par de

nouveaux retraités », se réjouit la présidente.

Elle aimerait prendre sa « retraite de bénévoles ». « Il faudrait un vrai poste pour la direction de L'ADMR, mais pour le moment nous n'en avons pas les moyens. »

Contact : ADMR, 53, rue de la Marine ; 02 98 58 79 56.



Michel Labidurie, trésorier de l'association, et les deux secrétaires de l'ADMR. Au premier plan, Anne-Marie Kervevan, présidente.



► 13 février 2021

PUYLAURENS

# Soins infirmiers à domicile : les oubliées du Ségur de la santé

*S. G., Sophie Girard*

Les aides soignants du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) ADMR du Pays de Cocagne sont en colère. Fin décembre, l'équipe du SSIAD était en grève. Une première pour ces personnes dont la discrétion au quotidien n'a d'égal que leur compétence, dans le service qu'elles apportent aux familles pour maintenir les malades à domicile. Comme l'explique Bertrand Géli, le président : « Nous avons 25 aides soignantes qui travaillent au SSIAD de Puylaurens. Elles couvrent un secteur de 53 communes du Sud Tarn, d'Arfons à Saint-Lieux-lès-Lavaur, en passant par Puéchoursi ou encore Revel. Le SSIAD fait partie de l'ADMR. Elles dispensent des soins infirmiers, à domicile, pour des pathologies lourdes, comme Parkinson ou Alzheimer. Ce qui favorise le maintien à domicile des personnes âgées. Elles font le même travail que les autres, qui sont en EHPAD ou ailleurs. Elles ont les mêmes diplômes. Et pourtant elles n'ont

droit à rien. Même pas un complément de revenus de 180 € qu'elles ont demandé pour qu'elles soient à parité avec les infirmières en milieu hospitalier. »

## Aucune reconnaissance



Le président Géli ajoute : « Elles ont été oubliées par le Ségur de la santé, qui prévoyait un accord pour une augmentation de salaire, pour le personnel soignant, en milieu hospitalier. Seulement, on ne parle pas d'elles. Il n'y a aucune reconnaissance, surtout en cette période sanitaire compliquée qui leur demande encore plus de vigilance et une organisation pointilleuse. »

Cette grève ne s'est pas traduite par

un arrêt des soins car le professionnalisme de l'équipe a permis d'assurer le service. Le président poursuit : « On ne connaît pas assez ces personnes qui se relaient pour dispenser des soins. Elles sont là tous les jours, même si la météo est mauvaise. On ne reconnaît pas leurs compétences, leurs engagements quotidiens qui facilitent, quand même, le désengorgement des hôpitaux. L'équipe se sent humiliée car on ne veut pas reconnaître sa compétence et son action sociale. » Aujourd'hui, les salariées du SSIAD Pays de Cocagne et les membres du conseil d'administration espèrent que la fédération ADMR va intervenir auprès des parlementaires du Tarn, pour faire entendre leur voix. ■

Vie régionale → L'actu

AIDES À DOMICILE Elles ressentent comme « une insulte » le refus du versement de la prime Covid par le Département

Pour que la reconnaissance prime

La prime Covid pour les aides à domicile qui ont travaillé durant le premier confinement a été versée par tous les départements français... sauf par ceux du Jura et de la Loire. La profession ne cache pas sa colère.

Christian Verdet

Annick Châtelard et Catherine Penot n'en reviennent pas : « Sur 101 départements, seuls deux ont refusé de verser la prime Covid... Et la Loire en fait partie ! »

nes dans la Loire, pour un équivalent de 3.000 temps pleins : « Le budget pour cette prime, ce n'était pas grand-chose pour le Département, qui se vante sur son site internet d'une situation particulièrement saine, avec un budget record de 829,8 millions d'euros », raille Annick, avant de reprendre, une pointe d'amertume dans la voix : « Certains se demandent encore pourquoi nous sommes payés pour faire ce métier. Avant, s'occuper des anciens, c'était le rôle des femmes. Ce métier n'est pas reconnu ; pourtant, quand le président Macron a évoqué cette prime, on s'est dit : "enfin, on existe". Il faut finalement croire que non. Les temps ont changé, mais pas les mentalités. »



MESSAGE. Annick Châtelard (à gauche) et Catherine Penot (à droite) s'adressent au président Ziegler : « Vous aussi, vous allez vieillir. Vous, ou quelqu'un de vos proches, aurez peut-être besoin de nos services, afin de pouvoir rester à domicile. Ce jour-là, peut-être, vous souviendrez-vous de la façon dont vous avez traité ces professionnels ! » PHOTO CHRISTIAN VERDET

Catherine et tous ceux qui ont pris place à bord, plus question de faire marche arrière, maintenant.

ÉCLAIRAGE

Prime Covid. Le 4 août dernier, Emmanuel Macron annonçait le versement d'une prime, jusqu'à 1.000 euros, pour les aides à domicile qui ont travaillé pendant le premier confinement (uniquement celles travaillant dans des services d'aide et d'accompagnement à domicile, les SAAD). Les SAAD sont des structures financées par les conseils départementaux. Leurs personnels relèvent donc de la compétence des départements, le versement de la prime est donc entre leurs mains. Mais, pour garantir son versement et participer, l'État a décidé de verser une enveloppe de 80 millions aux départements.

« Au-delà de la prime, c'est un symbole, celui de notre existence »

Les aides à domicile représentent 5.000 person-

d'être invisibles : « C'est fini, on ne veut plus se taire ! C'est terminé le temps où les femmes se taisaient ! Mais Monsieur Ziegler ne nous répond pas, il nous prend pour quoi ? On n'existe pas à ses yeux ? On n'est pas assez bien pour lui ? Cette prime, c'était aussi pour ça : au-delà de l'argent, c'était un symbole ; celui de notre existence ! »

Du mal à recruter

Annick et Catherine lâchent pourtant de concert : « On l'aime notre

métier, et toutes les filles, et les garçons même s'ils sont minoritaires, qui le font l'aiment, mais à force, on va dégoûter les gens. On a déjà du mal à recruter. »

tous les matins on prend notre voiture en priant pour qu'elle n'ait pas un problème. »

En tout cas, pour Annick,

« Le président donne une image déplorable du Département »



Brigitte Dumoulin est conseillère départementale d'opposition au sein du groupe Loire solidaire. L'attitude du président Ziegler la met en rage.

mais on ne sent pas une grande volonté du Département de faire bouger les lignes à ce niveau. »

En ce qui concerne la prime refusée, l'élué d'opposition s'insurge : « Le président a l'air de dire : "C'est pas pour 500 ou 800 euros..." C'est révoltant. Mais quel mépris ! On a l'impression d'être devant l'élu de droite qui ne sait pas ce que représentent ces emplois. Cette prime aurait été une reconnaissance, un soutien aux travailleurs en difficulté. Elle aurait été un challenge, qui aurait fait l'honneur du Département. Au lieu de ça, le président renvoie une image morale déplorable du Département. »

Christian Verdet

Georges Ziegler : « Je suis contre les primes »

Interrogé sur les raisons pour lesquelles le Département avait refusé de verser la prime exceptionnelle aux aides à domicile, Georges Ziegler (à contre), président du conseil départemental de la Loire, a répondu net.



« Je suis contre les primes, mais pour une revalorisation de la profession, martèle le président du Département. Cette revalorisation - + 2,23 de la valeur du point, Ndlr - cor-

respond à une augmentation du budget de 560.000 euros. Alors les deux, la prime et la revalorisation, on ne peut pas : financièrement ça ne

passé pas. » Un argument qui n'est pas entendable pour les deux porte-parole des aides à domicile (lire ci-dessus).

Le RSA fautif ?

Parmi les motifs mis en avant pour justifier l'impossibilité de verser la prime aux aides à domicile, Georges Ziegler invoque, comme il l'avait déjà fait au micro de France 3 en décembre dernier, des pro-

messes non-tenues par l'État (lire page 7 également), notamment en ce qui concerne le financement du RSA (revenu de solidarité active), « pour lequel il y avait un accord pour être aidé à l'euro près ». En 2020, la Loire a enregistré 2.000 bénéficiaires supplémentaires du RSA. Emmanuel Macron a décidé d'augmenter le RSA, mais pas les subventions au Département.

LOIRE ET JURA, LES EXCEPTIONS



NON. Tous les départements en vert sur la carte verseront une prime aux aides à domicile, sauf les deux en rouge : la Loire et le Jura. CARTE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.

Advertisement for 'L'Assurance Maladie' featuring 'Le dispositif M'T dents' for young people. Text includes: 'L'Assurance Maladie propose le dispositif M'T dents, des examens de prévention bucco-dentaires pris en charge à 100 %.' and 'Qui est concerné ? Tous les jeunes de 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans...'.